



## Ordonnance de télécom CRTC 2012-217

Version PDF

Ottawa, le 12 avril 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Demandeur/ Autre signataire</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Globalive Wireless Management Corp./ Bell Canada	Entente pour la fourniture du service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil	8340-G44-201202027	le 28 mars 2012

Secrétaire général